PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION

DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 23 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière communal.

Par arrêté n° 95 du 9 octobre 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d 'extension du cimetière communal. A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Xavier GIVELET en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joël EYMARD en qualité commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, du **jeudi 12 novembre 9h au vendredi 27 novembre – 12h30, soit pendant 15,5 jours.**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :

- Samedi 14 novembre 2026 de 9h à 12h30

- Vendredi 27 novembre 2026 de 9h à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur papier ou support numérique (ordinateur à disposition du public) en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture :
 - *Les lundis, mardis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h*
 - *Les mercredis, jeudis, samedis de 9h à 12h30 ;*
- Sur le site officiel de la commune (https://www.varennesjarcy.fr) ;
- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ .

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.
- Par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé sécurisé via le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ ;
- Par mail transmis via l'adresse suivante : enquete-publique-7575@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ et donc visibles par tous ;
- Par voie postale : *MAIRIE DE VARENNES JARCY*
 Enquête publique EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL
 A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
 Place ARISTIDE BRIAND – 91480 VARENNES-JARCY
- Auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- Sur le registre d'enquête pour celles transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur ;
- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7575/. Pour celles transmises par voie électronique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site de la commune www.varennesjarcy.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.